

LES AUTOROUTES
A13 ET A14
SONT EN PÉAGE
EN FLUX LIBRE

COMMENT RÉGLER VOS PÉAGES ?

Lorsque vous circulez avec un véhicule de location, le paiement du péage vous incombe.
Munissez-vous du numéro de plaque d'immatriculation de votre véhicule de location
et réglez vos péages dans les 72H après chaque trajet :

72H

POUR RÉGLER
VOTRE PÉAGE
APRÈS
VOTRE TRAJET

 **sanef .com**

EN LIGNE
SUR SANEF.COM

 **nirio**

EN POINT DE VENTE
DU RÉSEAU NIRIO



EN SAVOIR PLUS

 Ne pas jeter sur la voie publique

LE NON-PAIEMENT DU PÉAGE CONSTITUE UNE INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE. UN OUBLI VOUS EXPOSE À UNE AMENDE.

Société des Autoroutes Paris Normandie (S.A.P.N.), une filiale de la société SANEF. Siège social : 30 boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux. S.A. au capital social de 14 000 000 €. 632 054 029 R.C.S Nanterre. N° TVA intracommunautaire : FR 85 632 054 029. Code APE : 52.21Z. Crédit photo : AdobeStock.